

ANNEXE I

EPREUVES ECRITES				
EPREUVES	DATES	HORAIRES métropole	HORAIRES Antilles	LIEU
<b>E2 Environnement professionnel*</b> (commune aux 3 options)	<b>Lundi 6 mai</b>	14h00 – 17h00	10h00 – 13h00	Selon les tableaux de rattachement des académies  Voir annexe II
<b>E3 Environnement scientifique et technologique*</b> (commune aux 3 options) candidats non CCF	<b>Mardi 7 mai</b>	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	
<b>E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques*</b> (spécifique à chaque option)	<b>Vendredi 10 mai</b>	14h00 – 18h00	10h00 – 14h00	

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES			
Respecter les calendriers des épreuves pratiques. L'organisation des autres épreuves relève de la responsabilité des regroupements interacadémiques.			
EPREUVES	DATES	HORAIRES	LIEU
<b>U41 Techniques professionnelles (1)</b> (commune aux 3 options)	<b>du Lundi 13 mai au Vendredi 24 mai</b>	8h00 – 19h00	Selon les tableaux de rattachement des académies  Voir annexe II
<b>U42 Mise en œuvre opérationnelle</b> (spécifique à chaque option)	<b>du Lundi 13 mai au Vendredi 24 mai</b>	8h00 – 19h00	
<b>E6 Soutenance du projet (2)</b> (spécifique à chaque option)	<b>à l'initiative des recteurs</b>	8h00 – 19h00	
<b>E1 LVE obligatoire,</b> candidats non CCF	<b>à l'initiative des recteurs</b>		
LVE facultative	<b>à l'initiative des recteurs</b>		
TRAVAUX ADMINISTRATIFS			
Correction des écrits	<b>A l'initiative des recteurs</b>		Selon les tableaux de rattachement des académies  Voir annexe II
JURY FINAL : à l'initiative des recteurs			

(1) Le même sujet sera utilisé deux fois dans la même journée. Toute disposition devra être prise pour que les candidats des deux groupes ne puissent communiquer (**mise en loge**).

**Les candidats ainsi que leurs modèles mis en loge prévoiront un déjeuner, aucune sortie ne sera autorisée. L'utilisation de moyens de communication, pendant les mises en loge ou au cours des épreuves, est rigoureusement interdite, pour les candidats et les modèles, comme pour les membres de jury.**

(2) La note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles correspondant à l'épreuve E6 devra être adressé ou déposé, **en double exemplaire pour le lundi 13 mai 2019**, au centre d'épreuves orales de rattachement.

\* : pour la métropole, aucune sortie des candidats avant 2 heures d'épreuve, c'est-à-dire avant le début des épreuves aux Antilles

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

**OPTION A - MANAGEMENT**

**Session 2019**

**ANNEXE II- A**

Académies Pilotes	Académies rattachées
<b>Aix-Marseille</b>	Corse - Montpellier - Nice
<b>Lille</b>	Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique Mayotte
<b>Lyon</b>	Clermont-Ferrand - Grenoble
<b>Nantes</b>	Caen - Rennes - Rouen
<b>Orléans-Tours</b>	Limoges - Poitiers
<b>SIEC</b>	Amiens - Nouvelle Calédonie - Polynésie française Reims
<b>Strasbourg</b>	Besançon - Dijon - Nancy-Metz
<b>Toulouse</b>	Bordeaux

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

**OPTION B- FORMATION-MARQUES**

**Session 2019**

**ANNEXE II- B**

Académies Pilotes	Académies rattachées
<b>Aix-Marseille</b>	Corse - Montpellier - Nice
<b>Lille</b>	Guadeloupe - Guyane - La Réunion - Martinique Mayotte
<b>Lyon</b>	Clermont-Ferrand - Grenoble
<b>Nantes</b>	Caen - Rennes - Rouen
<b>Orléans-Tours</b>	Limoges - Poitiers
<b>SIEC</b>	Amiens - Nouvelle Calédonie - Polynésie française Reims
<b>Strasbourg</b>	Besançon - Dijon - Nancy-Metz
<b>Toulouse</b>	Bordeaux

BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

**OPTION C - COSMETOLOGIE**

**Session 2019**

**ANNEXE II- C**

Académies Pilotes	Académies rattachées	Candidats individuels
<b>Lille</b>	Rouen - Nantes - Rennes	Caen - Guadeloupe Guyane - La Réunion Martinique - Mayotte
<b>SIEC</b>	Orléans-Tours - Strasbourg - Amiens	Besançon Dijon - Nancy-Metz Nouvelle Calédonie Polynésie française - Reims
<b>Toulouse</b>	Bordeaux - Lyon - Montpellier	Aix-Marseille Clermont-Ferrand Corse - Grenoble Limoges - Nice - Poitiers

**ANNEXE IV**

**BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie**

**Attestation à renseigner par le candidat et le modèle  
et  
à présenter le jour de l'épreuve U41 par le candidat**

Centre d'examen :

Date :

**CANDIDAT :**

NOM Prénom :

N° du candidat :

**MODELE :**

NOM Prénom du modèle :

Date de naissance :

Nous certifions sur l'honneur que le test nécessaire pour les teintures de cils a été effectué et que son résultat autorise l'utilisation des produits de coloration choisis.

**Signature du modèle :**

Fait à .....

Le .....2019

*Signature :*

**Signature du candidat :**

Fait à .....

Le .....2019

*Signature :*

[Tapez un texte]



**BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie  
Session 2019**

**ANNEXE VI - 1 : Page de couverture de la note de synthèse**

**Nom patronymique :**..... **épouse :** .....

**Prénom (s) :**.....

**Date et lieu de naissance:**.....

**E6 : Soutenance du projet – NOTE DE SYNTHÈSE**

- |                          |          |                   |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management        |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie      |

**Titre de la note :**

La constatation de non conformité de la note de synthèse entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de la note de synthèse,
- dépôt de la note de synthèse au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**ANNEXE VI - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles**

**Nom patronymique :** ..... **épouse :** .....

**Prénom (s) :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**E6 : Soutenance du projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES**

- |                          |          |                   |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management        |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie      |

**Titre du rapport :**

La constatation de non conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités,
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

## ANNEXE VII - Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
<b>Formation Initiale sous statut scolaire</b>	<p><b>Le livret de stage comportant obligatoirement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014)</li> <li>- les appréciations des stages de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année</li> </ul> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> année : stage de 4 ou 5 semaines <b>consécutives</b> situées en fin d'année scolaire</li> <li>- 2<sup>ème</sup> année : stage de 7 semaines <b>consécutives</b> situées entre novembre et mars</li> </ul> <p>(La durée totale des stages est de 11 à 12 semaines)</p>	<p><b>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages maximum, si nécessaire complétée par des annexes.</b></p> <p>La note de synthèse porte sur le stage de 2<sup>ème</sup> année.</p>
<b>Formation sous statut d'apprenti</b>	<b>Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur</b>	<p><b>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</b></p> <p>La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.</p>
<b>Formation continue 1<sup>ère</sup> formation ou reconversion</b>	Idem formation initiale	Idem Formation initiale
<b>Formation continue Situation de perfectionnement</b>	<p><b>*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail</b> attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois</li> <li>- dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme</li> <li>- sur des fonctions relevant du BTS MECP</li> </ul> <p><b>*Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement</b></p> <p><b>* Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</b></p>	<p><b>2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</b></p> <p>Ce rapport présente les activités professionnelles et détaille l'une d'elle.</p>
<b>Au titre de l'expérience professionnelle</b>	<b>Un ou plusieurs certificats de travail</b> justifiant des fonctions occupées	Idem formation continue situation de perfectionnement

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.





**BTS MECP option management**

	<b>Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques</b>	Environnement esthétique	Physique appliquée	Chimie appliquée	Le produit cosmétique	Biologie appliquée	Méthodes et moyens de communication	Promotion et communication commerciale	Langue vivante 1 *	Langue vivante 2 *	Culture économique, juridique et managériale	Environnement de travail : un outil stratégique	Actions professionnelles *	Management des équipes	Management de l'entité commerciale	Cadre scientifique et technologique	Mise en valeur et communication publicitaire	Travaux pratiques pluridimensionnels		
+ 10																				
+ 8																				
+ 6																				
+ 4																				
+ 2																				
moy. de la classe par discipline																				
- 2																				
- 4																				
- 6																				
- 8																				
- 10																				
	<b>RESULTAT</b>										<b>Visa du président du jury</b>									

Le trait épais central correspond à la moyenne de la classe pour la discipline concernée. Avec un stylo **rouge à pointe fine**, l'écart entre la note du candidat et la moyenne de la classe sera porté sous forme de **points** sur l'intersection entre la ligne verticale correspondant à la discipline et la ligne horizontale correspondant à cet écart (ex : + 2 points, - 4 points,...). Ces points seront ensuite reliés par une ligne brisée continue avec un **stylo rouge à pointe fine**.

\* : pour les enseignements dispensés sur les deux années, la **moyenne des deux ans** sera prise en compte.





## ANNEXE XI

### Instructions concernant le livret scolaire des candidats

Le livret scolaire doit être conforme aux modèles ci-joints, selon l'option choisie par le candidat.

- **Recto :**

Tous les enseignements ayant été suivis par les candidats devront faire l'objet d'une évaluation chiffrée, accompagnée d'une appréciation.

L'ensemble des indications, sans exception, figureront sur le livret scolaire.

L'avis du conseil de classe doit **obligatoirement** être notifié selon les trois propositions données ; le pourcentage de chaque catégorie d'avis par section doit également figurer.

- **Verso :**

Le trait épais central correspond à la moyenne de la classe pour la discipline concernée.

Pour chaque discipline et pour chaque candidat, la note considérée correspondra à la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au cours des première et deuxième années préparatoires au BTS.

Avec un stylo rouge à pointe fine, l'écart entre cette dernière note du candidat et la moyenne de la classe sera porté sous forme de POINTS sur l'intersection entre la ligne verticale correspondant à la discipline et la ligne horizontale correspondant à cet écart (ex : moyenne de la classe : 9 sur 20, note du candidat : 11 sur 20, écart : + 2 points).

**Ces points seront ensuite reliés par une ligne brisée continue tracée à la règle avec un stylo rouge à pointe fine.**

#### **POUR LES CANDIDATS REDOUBLANTS (Hors candidats isolés)**

Le livret scolaire ne sera complété que pour l'année de redoublement.



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## **BTS métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie**

**Session 2019**

### **ANNEXE XIII – Modèle étiquette pour enveloppe épreuve « Soutenance du Projet »**

#### **BTS Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie**

Option : \_\_\_\_\_

SESSION 2019

#### **Dossier support de l'épreuve E6 : « Soutenance du Projet »**

NOM :

NOM d'USAGE :

PRÉNOM(S) :

N° d'inscription :